



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 24 juillet 2025

Date de convocation : 08/07/2025
Date d'affichage : 08/07/2025
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 10 votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-quatre juillet à vingt heures zéro minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - MAITREPIERRE Sylvie - FREITAS Laure - PESENTI Jean-François - PERRODIN Emilie - GRILLET Rodrigue - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves ;

Excusés :

HUGONNET Marc excusé, donne pouvoir à PERRODIN Emilie ;
THIRIET Hubert
FACHINETTI Aurélia
BOUVIER Alexis

Secrétaire de séance : PERRODIN Emilie

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention pour des séances de natation à la piscine de Bellecin pour 2025-2026

Madame Emilie Perrodin, conseillère déléguée, présente la demande suivante :

L'école de Lavancia-Epercy sollicite, pour l'année scolaire 2025-2026, une subvention afin de financer six séances de natation à la piscine de Bellecin. Cette demande inclut également une aide pour le transport aller-retour entre Lavancia-Epercy et Bellecin.

Cette initiative permettra d'initier à la natation les élèves des classes de CP au CM2, soit un total de 47 enfants, dont 11 issus de la commune de Chancia.

Les séances se dérouleront sur trois lundis, aux mois de mai et juin 2026. Elles seront organisées de manière à optimiser les coûts de transport : deux séances auront lieu le matin et deux l'après-midi.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 2 880 euros. Ce montant comprend trois allers-retours en bus, à raison de 460 euros TTC par trajet, soit un total de 1 380 euros, ainsi que trois séances de quatre heures à la piscine, pour un coût de 1 500 euros. Le coût par enfant est ainsi estimé à 61,28 euros.

La commune de Chancia participera au financement de cette opération au prorata du nombre d'enfants concernés. La commune de Lavancia-Epercy prendra en charge une somme d'environ 2 206,08 euros.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la prise en charge de ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Emilie PERRODIN, conseillère déléguée, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** que la commune prendra en charge un montant prévisionnel de 2 206,08 euros TTC pour les sorties au centre nautique de Bellecin.
Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au chapitre 011, section fonctionnement, du budget principal 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Bernard JAILLET